YERRES

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/ED/SM

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture
le 21 NOV. 2016 et de la publication
le 21 NOV. 2016
Le Maire

Arrêté n° 2016/453
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Olivier CLODONG, 1er Adjoint au Maire.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18,

CONSIDERANT la signature de l'acte authentique prévue le lundi 28 novembre 2016,

CONSIDERANT que le Maire est empêché,

ARRETE

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Monsieur Olivier CLODONG, Premier Adjoint, reçoit délégation à l'effet de signer tout document afférent à la signature de l'acte authentique, le lundi 28 novembre 2016 concernant :

- VENTE CONSORTS DELAUNAY/COMMUNE D'YERRES : lundi 28 novembre 2016 (Acquisition de la parcelle privée cadastrée AC 397, 109 rue de Bellevue).

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- L'intéressé.

Fait à Yerres, le 16 novembre 2016

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20161116-2016-453-AR
Date de télétransmission : 21/11/2016
Date de réception préfecture : 21/11/2016

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98